



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

TRENTE ET UNIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Panama (Panama), 26-30 avril 2010

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FORÊTS POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

1. D'après ses statuts, la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) a pour fonctions de conseiller la FAO en matière de formulation de politiques forestières et de vérifier et de coordonner l'application de ces politiques au niveau régional; d'échanger des informations et, de manière générale, par le biais d'organes subsidiaires spécialisés, de donner des avis sur les méthodes et mesures les plus adaptées pour résoudre les problèmes techniques et, enfin, de formuler des recommandations appropriées sur tous ces sujets.
2. La Commission est ouverte à tous les États Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dont les territoires se trouvent en totalité ou en partie dans la région Amérique latine et Caraïbes, telle que définie par l'Organisation, ou qui sont chargés des relations internationales de l'un des territoires non autonomes de la région. La Commission se compose des pays remplissant ces conditions et qui auront fait connaître au Directeur général de l'Organisation leur souhait d'en devenir membre.
3. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes a tenu sa vingt-cinquième session du 29 septembre au 3 octobre 2008 à Quito (Équateur) à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de l'Équateur. Ont assisté à cette réunion les délégués de 24 États Membres et des représentants de 38 organisations, dont des institutions du système des Nations Unies et des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, en qualité d'observateur.
4. Les recommandations et les demandes formulées à la vingt-cinquième session de la CFALC sont récapitulées aux paragraphes 5 à 12 ci-après.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

À l'attention du Département des forêts de la FAO

5. La Commission a noté avec une profonde inquiétude les ravages provoqués par des ouragans à Cuba et à Haïti. La Commission a exprimé sa solidarité avec ces pays, durement frappés par des catastrophes naturelles et qui se trouvent dans une situation d'urgence sociale, économique et écologique, et elle a recommandé que les gouvernements de la région et la FAO prêtent tout l'appui nécessaire à ces deux pays afin de réduire les conséquences négatives des catastrophes subies et de permettre une régénération du couvert forestier et la remise en état des habitats des communautés touchées.

6. La Commission a souligné que la déforestation obéit à un modèle de causalités complexe où interviennent, entre autres, des intérêts sectoriels, économiques et sociaux qui dépassent le cadre du secteur forestier et, partant, elle a recommandé que le Comité des forêts réfléchisse aux moyens les plus appropriés de soutenir les efforts consentis par les pays pour mettre un terme à la réduction du couvert forestier et à la dégradation des forêts.

7. La Commission a demandé à la FAO de renforcer son appui s'agissant de faciliter le dialogue entre les pays afin de trouver de nouveaux mécanismes permettant de mieux prendre en compte, dans la comptabilité nationale, l'intérêt des activités forestières et les services environnementaux qu'elles fournissent.

8. Certains délégués se sont dits inquiets des mécanismes qui pourraient être établis pour aider les pays à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la détérioration des forêts, mécanismes dont l'accès complexe serait source de frustrations, comme c'est le cas par exemple du mécanisme pour un développement propre s'appliquant à des projets forestiers. Compte tenu de ces observations, la Commission a demandé à la FAO de contribuer aux débats en vue de simplifier les passerelles vers les mécanismes de ce type et de prêter son appui aux pays pour qu'ils aient accès à ces nouvelles ressources mises à disposition par des pays donateurs pour financer la réduction des émissions dues au déboisement et à la détérioration des forêts¹.

9. La Commission a demandé à la FAO de mettre en place un programme de formation relatif à des dispositifs favorisant la gestion durable des forêts et au rapport de celle-ci avec le changement climatique.

10. Se déclarant très satisfaite de la présentation de cette question, la Commission a demandé à la FAO, de pair avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), d'aider les pays de la région à faciliter l'accès au financement de leurs programmes forestiers.

11. La Commission a pris connaissance avec intérêt des conclusions et recommandations formulées lors du quatrième Congrès forestier latino-américain² et elle a recommandé que soient renforcées les relations entre la CFALC et le Congrès forestier latino-américain, à l'instar du resserrement des relations entre le Département des forêts de la FAO et le Congrès forestier mondial.

À l'attention des gouvernements

12. La Commission appelle les gouvernements et, en particulier, les ministères chargés des programmes forestiers à examiner le rapport de la vingt-cinquième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) en ce qui concerne l'application de leurs politiques et programmes forestiers conformément aux considérations, besoins et capacités de chaque pays.

¹ Programme des Nations Unies de collaboration sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (programme REDD).

² Le quatrième Congrès forestier latino-américain a eu lieu à Mérida (Venezuela) du 2 au 5 avril 2008.